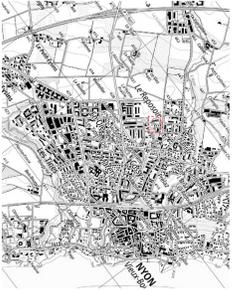




Le bien commun



sobriété en termes d'infrastructure et d'utilisation du sol. Cette sobriété se traduit également par la conservation des courbes de niveaux existantes et de l'orientation générale du site. Cette attention préserve à la fois la vie du sol mais aussi le ruissellement des eaux de pluie au travers du site.

Ce projet est une promesse faite aux générations futures. C'est une tentative concrète qui reconnecte les usagers et usagères et la qualité de leurs lieux de vie à l'enrichissement des dynamiques du vivant, du végétal et des sols.

« Les maîtres d'ouvrage font confiance aux équipes invitées et au jury pour poser les bases d'un aménagement de grande qualité, réaliste, résilient et créant un cadre de vie agréable et apprécié par toutes et tous. »
Règlement - Programme / 27 mars 2025

Les valeurs décrites dans le règlement du concours et qui sont associées au futur quartier font écho aux grandes qualités paysagères et urbaines que nous avons observées sur place et aux alentours. C'est à la fois une grande chance et une sérieuse responsabilité : construire un nouveau quartier qui préserve ce qui existe déjà tout en garantissant une belle qualité de vie aux habitants et habitantes à venir.

En effet, le site de la Petite-Prairie 3 est généreux et multiple. C'est aujourd'hui le lieu de l'air, de l'eau, de la pleine terre. C'est aussi le lieu du vivant et d'une certaine biodiversité, notamment dans sa périphérie. C'est aussi le lieu des promenades et des raccourcis, de la rencontre de l'agriculture et de la ville, des vues sur le lointain et le proche.

En écho aux hypothèses de Bernardo Secchi et afin d'atteindre dans un même mouvement ce double objectif, nous avons inversé le cours des choses pour dessiner, en amont, les espaces ouverts nécessaires, avec comme première et ambitieuse contrainte, le respect du site, l'anticipation des changements climatiques et le besoin d'une riche biodiversité. Fondées par une lecture du territoire fine, ces figures et intentions fortes ont, dans un deuxième temps, orienté l'implantation et la forme du bâti.

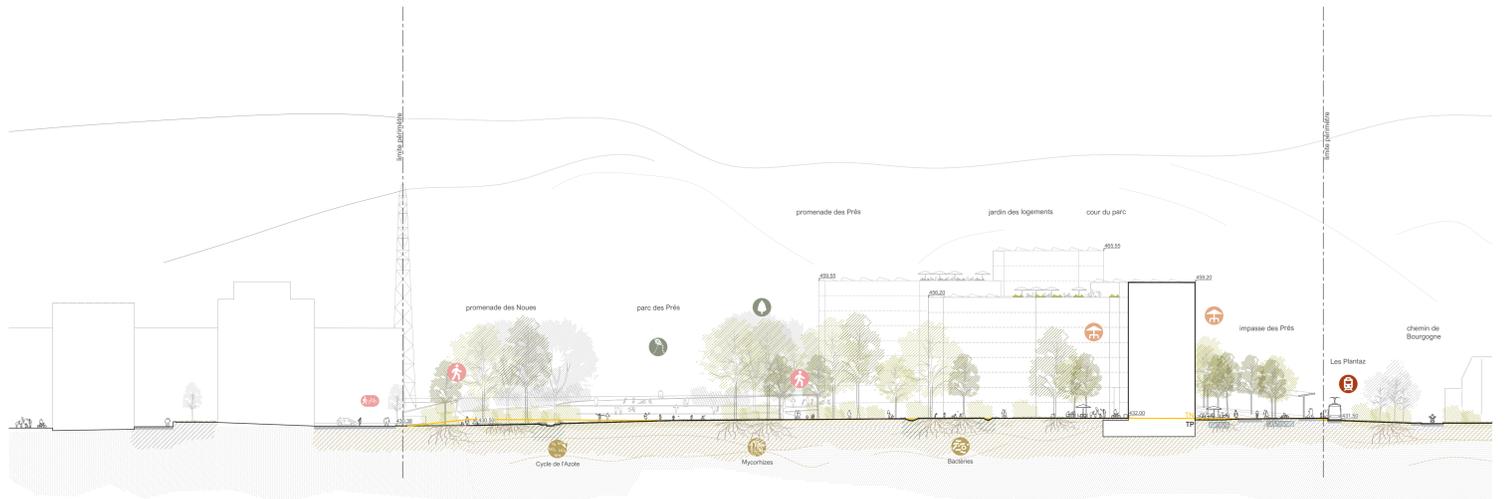
Si la reconnaissance des belles qualités existantes a guidé nos tracés, ils ont également été orientés par la recherche d'une efficacité



« Dou ma seconde hypothèse que ce qui donne sens et signification, qui sauve, si l'on peut dire, l'architecture, c'est l'articulation et le dessin de l'espace urbain, des espaces ouverts et publics ; et d'un point de vue plus pragmatique, que c'est le dessin des espaces publics et ouverts qui doit poser des interrogations, des problèmes et des contraintes aux objets d'architecture, et non le contraire. Mon expérience me dit qu'on peut avoir des villes magnifiques, dans tous les sens, sans aucune architecture remarquable. »

« La ville diffuse peut devenir "territoire de l'architecture" selon les termes de Vittorio Gregotti, si l'on part de ses matériaux élémentaires : la topographie, les eaux, les forêts. L'architecture devient composition des grandes masses du bâti séparées par le plus vaste paysage urbain traditionnel. »

Bernardo Secchi - Villes sans objet - La forme de la ville contemporaine - Conférence, Théâtre Paul Desmarais, 4 septembre 2008



Coupe AA' - «parallèle» 1:500



Plan projet 1:500

Les matériaux élémentaires



La pleine terre
couverture actuelle 100 %
couverture projet 75 %

zone de pleine terre - parcelle 2019
données issues du gachet cartographique de la Ville de Lyon



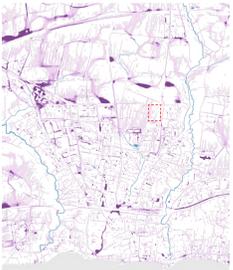
La végétation
couverture actuelle 80 à 100 %
couverture projet 80 à 100 %

taux de végétation - parcelle 2019
données issues du gachet cartographique de la Ville de Lyon



La biodiversité
couverture actuelle 75 %
couverture projet 65 %

30% de l'infrastructure écologique
données issues du gachet cartographique de la Ville de Lyon

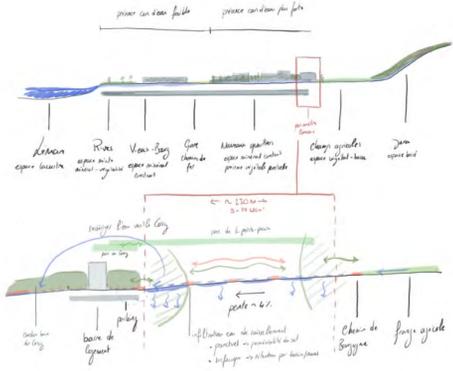


L'eau de pluie
mouilles actuelles 0 m²
mouilles projet 2'350 m²

les eaux de ruissellement
données issues du gachet cartographique de la Ville de Lyon



La bonne échelle



Un monde, notamment et selon une définition provisoire de Sébastien Marot, c'est un lieu où l'on peut imaginer passer l'ensemble de sa vie, depuis nos jeux d'enfants jusqu'à nos soirées de Tricoïseuses sans oublier notre vie professionnelle. C'est peut-être aussi, selon nous, un espace que l'on peut parcourir confortablement tout en en appréhendant l'échelle facilement.

En s'appuyant sur son réseau de grands tracés, la ville de Nyon s'est développée par secteurs et sous-secteurs d'échelles relativement homogènes. Le projet paysager et urbain d'un nouveau quartier est l'occasion de poursuivre ce développement tout en renforçant la présence des grandes structures paysagères du Cosy. C'est aussi l'occasion d'offrir, à côté d'un nouveau quartier confortable, un grand parc public, un espace partagé et polyvalent pour toutes et tous.

Cette aussi une belle opportunité de rythmer la lisère nord de la ville par une alternance d'espaces ouverts généreux et de zones bâties. Cette chance, associée à la nécessité d'encourager les déplacements actifs et/ou ferroviaires a orienté la position des éléments bâtis du nouveau quartier vers l'est. Le regroupement des programmes construits à proximité du futur arrêt de train de la Plantaz libère un généreux espace ouvert et connecté, dessinant l'émergence d'un possible quartier réunissant Le Reposoir et le Chêne.

Si nous avons précisé nos dessins afin d'optimiser le réseau des espaces vivants vers une cohérence entre forme urbaine et objectifs environnementaux et sociaux, nous avons également visé une

échelle de quartier bien connue, qu'il soit récent ou historique.

Dans le Vieux-Bourg, le chemin définit par les promenades du Jura et des Muraillies et prolongé par la terrasse de Bonstetten s'étend sur un kilomètre et est parcouru en un quart d'heure environ. De même, la distance entre la Porte Sainte-Marie et la rue des Moulins est de presque 300 mètres, soit 5 minutes de cheminement tranquille.

L'implantation du nouveau quartier à l'est du périmètre préserve au quartier actuel de la Petite-Prairie ces propositions, identiques à celle du Vieux-Bourg. Elle dessine également les contours d'un quartier du nouveau parc à la route de Saint-Cergue qui offre des parcours et des proportions semblables.

Cette position permet également de prolonger dans le parc la présence des mouilles caractéristiques du paysage agricole voisin. Ces mares temporaires enrichissent la biodiversité. Outre une flore spécifique, les plans d'eau très temporaires attirent une faune opportuniste.

« Il faut, comme dans les grandes villes américaines de New York, Washington, Boston, etc... élaborer des plans qui créent (une continuité) des parcs et où chaque (fragment existant) est relié à l'autre par de larges bandes de terre aménagées comme des promenades arborées (...). Ce système devrait être étendu à tous nos parcs, avant à ceux qui existent qu'à ceux qui n'existent pas encore. » Arnold Hoechel dans le journal La Suisse en 1929

Les principes élémentaires



la charpente paysagère



le rythme des ouvertures et l'échelle des quartiers



le ruisselement et les mouilles temporaires

La mobilité

Le postulat adopté pour ce projet met en avant et privilégie les modes de transport publics ainsi que la mobilité douce à travers les connexions piétonnes et cyclables traversant le parc et le quartier.

La ligne de bus 803 dessert le quartier par le nord-ouest et la ligne de train NSICM à l'est. Les modes actifs et doux structurent la mobilité du quartier.

L'accès au quartier automobile (TIM, Ivraisons et S3) se situe au sud-est du périmètre. Il est relié à l'Avenue des Eules, voie principale de 2ème classe, à travers le chemin de Bourgogne. Ce dernier dessert déjà le quartier des villas à l'est et la barre résidentielle au sud par un passage à niveau.

Le projet propose la création d'un passage à niveau en lien avec le déplacement de l'arrêt de train Les Plantaz. Il permet une circulation piétonne fluide et accessible des deux côtés de la voie.

Le positionnement des stationnements et des zones de livraisons participe efficacement à la

recherche global d'économie de moyen et de préservation du sol ; un accès à niveau et deux chaussées uniquement en surface ainsi qu'en sous-sol des volumes bâtis.

Le fonctionnement du parking sous-terrain intègre un principe de réversibilité des usages explicité dans « Les principes de l'habitatilité ».

La mobilité douce traversant le quartier intègre les liaisons cyclables du réseau local et régional du site.

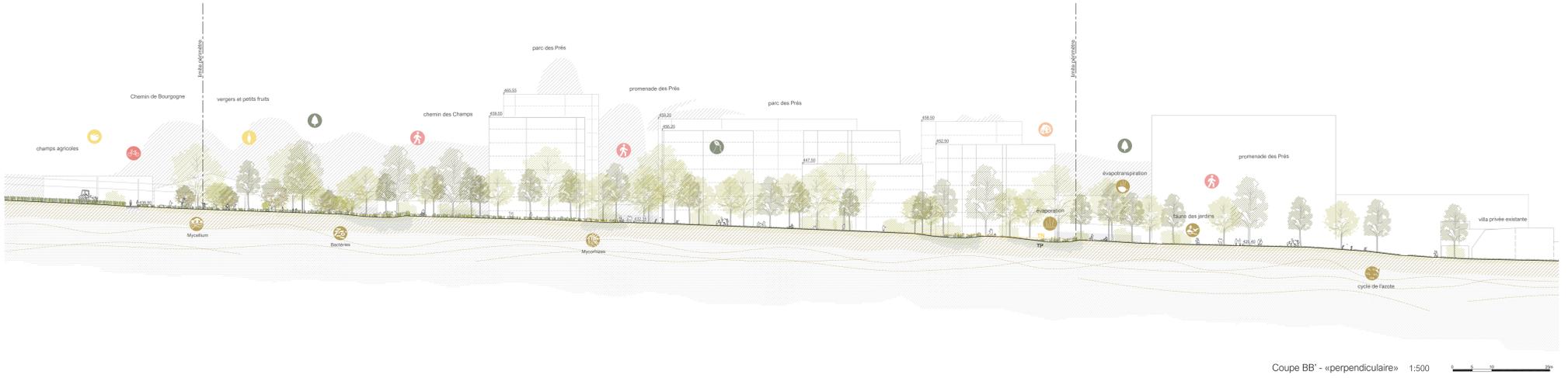
Le projet se raccorde au nord, à travers la boucle de rebroussement du bus, à l'axe régionale passant par le chemin de Bourgogne, et connectant la bande cyclable de la Route Cantonale à l'est à celle de la Route de Signy à l'ouest.

Le projet prévoit également un raccordement à l'Avenue des Eules à travers l'axe de mobilité douce traversant le quartier du nord au sud en parallèle de la voie ferrée, ainsi qu'à travers la promenade longeant le Cosy, reliant ainsi le quartier au centre de Nyon et au lac.





La continuité du vivant



La végétation

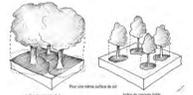
La continuité des couloirs écologiques reliant les différents milieux alentours et du site est assurée par la végétation proposée. Le parc s'ouvre sur les champs agricoles et se dote d'un vocabulaire végétal spécifique qui crée un dialogue entre les différents usages et relie la frange agricole et le réseau de parcs de la ville. Le parc et son arborisation accompagnent et concrétisent la relation entre le parc du Cossy et les champs agricoles. Ils finalisent le système de parc imaginé par la ville de Nyon.



Diversifié, le vocabulaire paysager mis en place se distingue notamment par la hauteur de l'arborisation proposée. Celle-ci s'adapte aux espaces du projet.

Afin de compléter la strate arborée, et dans une intention de continuité écologique, la strate arbustive observée en frange des champs voisins est étendue dans le projet. Ces haies arbustives offrent des lieux privilégiés à la petite faune. Elles intègrent également la dimension nourricière liée et permettent une transition douce entre le quartier existant de la Petite-Prairie 2, le parc et le nouveau quartier.

Pensé comme un tout, l'ensemble des composantes du parc sont reliées. Ainsi, les légers modelés de terrain nécessaires au confort des cheminements piétons créent des nœuds finement et logiquement intégrés dans la pente. Des arbustes accompagnent ces espaces de rétention.



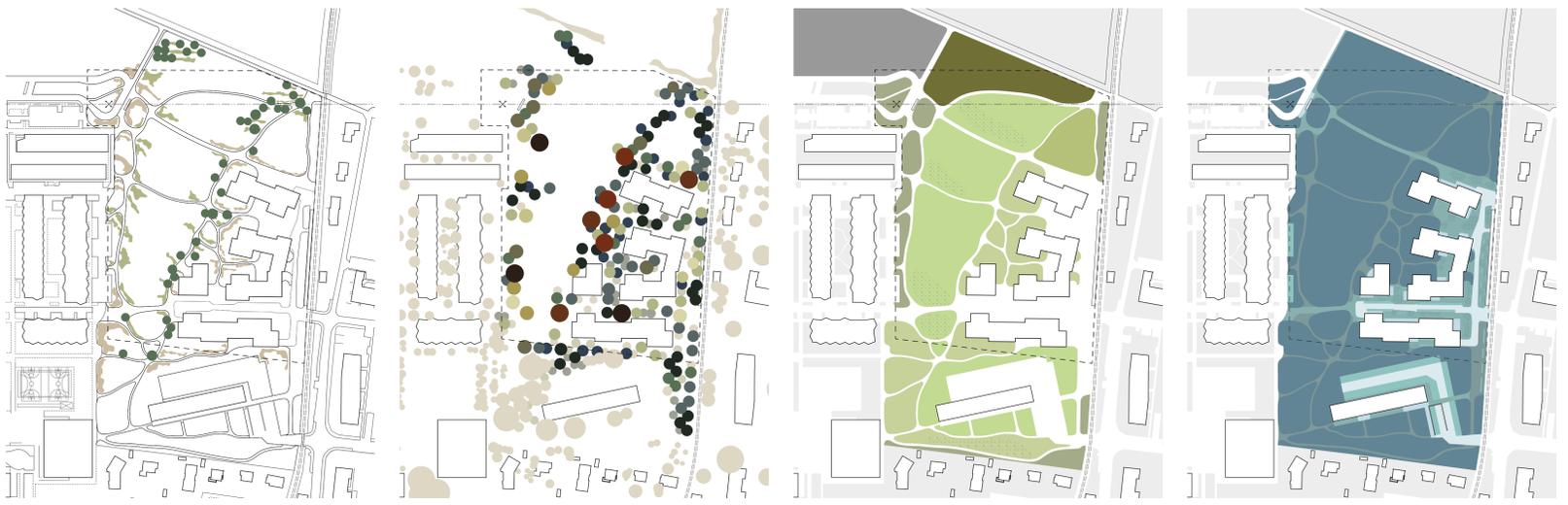
Traversant le parc du nord au sud, la promenade des prés est plantée d'arbres fruitiers. Elle relie l'espace agro-urbain de potager collectif dédié aux usagers et aux usagers du quartier. Entre occasion de maraude sur le chemin de l'école et lieu de travail de la terre et de parage, ces espaces et plantations participent à la dimension nourricière de ce système.

Les arbres de grand et de moyen développement assurent l'étendue de la canopée à proximité des espaces construits. Parmi les nombreux services écosystémiques qu'ils offrent, ils créent une continuité écologique et paysagère forte avec le parc du Cossy, le cordon boisé au sud et des jardins privés des quartiers de villas aux abords. Faisant profiter de leur ombre les espaces de vie du quartier, ils participent grandement à leur qualité. L'arborisation s'étend entre les volumes bâtis. Sa densité s'adapte aux usages : elle est plus importante à proximité des espaces bâtis et minéraux, elle offre des ouvertures généreuses dans le pré.

La technique de plantation proposée à proximité des voies et des immeubles participe au principe de la ville éponge. La qualité des conditions de plantations dans ces espaces permet à l'ensemble de cette canopée d'assurer une qualité de vie notamment en termes d'auto-régulation du climat, de gestion des eaux de pluie ou la maîtrise climatique des îlots de chaleur urbains.

Les strates arborées et arbustives sont complétées par une strate herbacée diversifiée de sous-bois, de prairie fleurie et de gazon fleuri, notamment. Bénéficiant d'un entretien raisonné, les prairies mésophiles sont semées sur la majorité des espaces ouverts. Elles sont essentielles car elles assurent le développement des insectes à la base de la chaîne trophique. Profitant largement de la pleine terre préservée, elles assurent aussi la préservation et la perméabilité du sol tout en accueillant, en fonction des envies, les activités en pleine air inhérentes au parc et jardins collectifs. Majoritairement extensif, l'entretien des espaces extérieurs garantira la pérennité des différentes natures et leur fonction.

Accompagnant les espaces verts, les cheminements, les placettes et les accès aux volumes bâtis, sont réalisés en revêtement semi-perméable. Les surfaces imperméables limitées à la circulation et l'accès des véhicules autorisés rejettent leurs eaux dans les fosses de plantations.



- arbres fruitiers : Pommier - Poirier - Cersier
- haie nourricière : Fraise - Groseillier rouge - Cassis - Framboisier - Cassellier
- haie arbustive : Amélanchier ovale - Aronia melanocarpa - Cornus sanguinea - Salix rosmarinifolia - Corylus avellana - Ligustrum vulgare - Salix cinerea - Crataegus monogyna
- arbres de grand taille : Gleditsia tricanthos Inermis - Quercus petraea - Populus tremula
- arbres de moyenne taille : Alnus incana - Alnus glutinosa - Prunus avium
- arbres de petite taille : Sorbus aria - Acer campestre - Mespilus germanica - Salix alba sericea - Sorbus aucuparia
- jachère et prairie fleurie
- mélange de sous bois
- pré - prairie fleurie
- jardin - gazon fleuri
- potager collectif - engrais vert
- espace humide éphémère
- légèrement poreux : macro-rugueux gravionné clair, dalles joints sablés
- perméable : gravier stabilisé, gravier enherbé, chaille, prés

La gestion des eaux

Le site s'inscrit dans la pente initiant le valon du Cossy. Aussi, il est soumis à des écoulements provenant des cultures agricoles en amont. La gestion des eaux du projet se compose de trois systèmes complémentaires permettant d'une part de réguler les eaux de ruissellement des champs en cas d'intempérie et de manière ponctuelle. D'autre part, elle sert à gérer les écoulements et l'infiltration des eaux décollant des surfaces semi-perméables et imperméables du quartier et des volumes bâtis.



Sur la partie ouest, les ruissellements seront accueillis dans des dépressions peu profondes au sein du parc, prolongeant le système de mouilles existant dans les surfaces agricoles. Ces zones humides temporaires sont complétées par des noues. Espaces de rétentions, elles accompagnent la pente. Elles permettent l'infiltration des eaux captées et le développement d'une végétation à tendance hydrophile.

La volumétrie globale des dépressions peut contenir les ruissellements provenant de l'amont mais également des cheminements du parc et, pour une partie, des placettes et surfaces en dur du quartier.

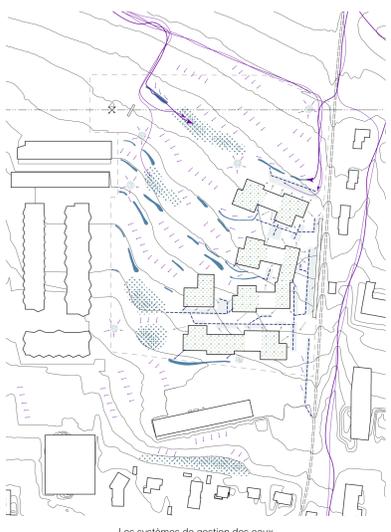
À l'est du parc et dans la zone habitée, les ruissellements générés par les aménagements de nature plus urbaine, la pluie déterminante (région Jura / pluie décennale de 20 minutes) et une perméabilité faible (hypothèse de 1,10-6 ms/s) amènent à un dimensionnement des ouvrages de rétention-infiltration des eaux pluviales de 230 m³ par hectare actif. Ce volume est réparti à travers les trois différents mécanismes de stockage d'eau, soit la fosse de Stockholm, la noue et la rétention en toiture.



Ainsi, les volumes bâtis du quartier devront comprendre des toitures végétalisées ou stockantes représentant 80% des surfaces en toiture. Les volumes à stocker sont compris entre 12 et 40 m³ par bâtiment, ce qui correspond à une lame d'eau de l'ordre de 5 cm. Une vidange par infiltration doit être prévue dans les espaces verts aux abords de chaque bâtiment.

Les espaces minéralisés étant concentrés sur la partie sud-est du site, ils représentent une surface d'environ 5 300 m², générant un volume à stocker de 110 m³ minimum.

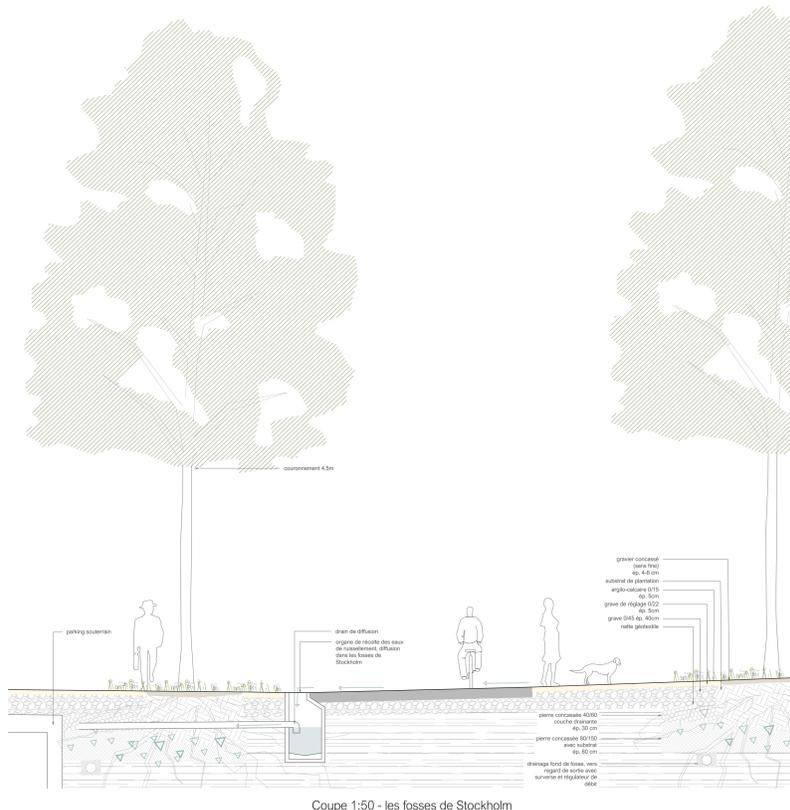
Ce volume sera dirigé vers une fosse de Stockholm (ou fosse à impluvium) mise en place sous les surfaces en gravier du quartier. Le volume de rétention est contenu dans un massif drainant (grave de type 40/80) contenant au moins 20% de vide. D'une emprise d'environ 1000 m², la fosse a une profondeur de 60 cm et ainsi un volume de 600 m³, pour un stockage de 120 m³ d'eau, dans lesquels les arbres plantés peuvent directement s'alimenter.



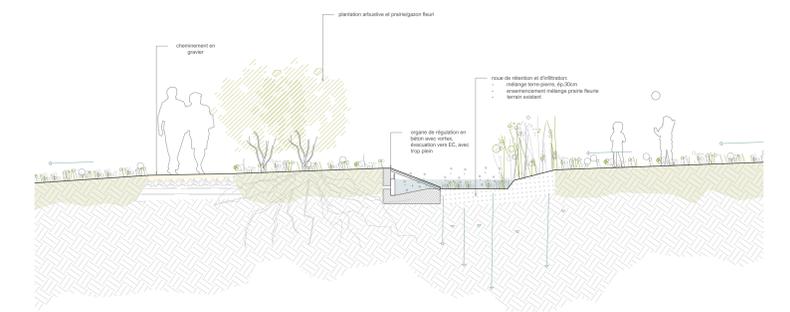
- bassin
- fosse de Stockholm
- arbre à pluie
- eaux de ruissellement
- noue
- rétention en toiture

Aménagements	Surface (m2)	Surface active (m2)	Volume à stocker (m3)
Bâtiment Nord	1041	989	23
Bâtiment Central	1778	1689	39
Bâtiment Ouest	503	481	11
Bâtiment Sud	1442	1370	32
Voies et placettes Est	5300	4770	110
Total			215

Surfaces des espaces imperméables et volumes à stocker



Coupe 1:50 - les fosses de Stockholm



Coupe 1:50 - les noues

Le quartier de nuit

Le projet d'éclairage commence par la conservation de vastes surfaces exemptes de lumières dans le parc et à proximité des structures végétales, haies vives et espaces arborés. C'est ensuite rééclairer que dans les situations où cela est nécessaire pour la sécurité.

Le principe d'éclairage développé s'inscrit dans la recherche de sobriété du projet en limitant les équipements et, par là, l'éclairage du quartier. L'ensemble du matériel sera équipé de minuteries et de détecteurs de mouvement.

Entre 21h00 et 6h00 du matin, l'intensité lumineuse sera diminuée d'environ 80%, voire peut-être, et en fonction des futures habitantes et habitants complètement éteinte à l'exception des passages à niveau.

De manière générale, des éclairages de faible intensité lumineuse seront privilégiés en évitant la lumière blanche et toute la lumière sera dirigée vers le bas.



- passages couverts - neutre
- hauteur de feu haute - neutre
- hauteur de feu moyenne - chaud
- hauteur de feu piéton - chaud

- sous détecteurs dès crépuscule
- 50% en veille - signaux sécurité 100%
- 25% en veille
- 0% en veille
- 0% en veille - signaux sécurité 100%





La concrétisation d'une sobriété



Les étapes

Les étapes de réalisation proposées garantissent les principes de gestion des terres et de mobilité du quartier. Ils sont représentés dans les schémas ci-contre. Ces derniers affichent un code couleur désignant d'une catégorie de teinte les éléments à l'état de construction durant l'étape représentée (jaune), et d'une autre (orange), les éléments déjà réalisés durant la phase antérieure.

Le phasage est donc initié par l'arborisation, s'intégrant dans une stratégie de pré-vertissement des espaces. Le déplacement de l'arrêt de train Les Plantaz et la mise en place de l'arrêt et ligne de bus 803 sont construits en premier lieu.

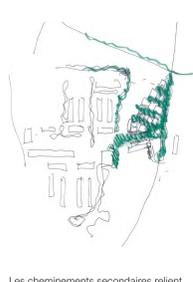
Découlant du déplacement du quai de train, le passage à niveau est créé dans le même temps. La liaison piétonne entre les deux haltes ainsi que celle reliant le chemin Falconnier au chemin du Chêne structurent les premiers axes de mobilités douces. Juste après, les cheminements piétons rattachant ces deux axes privilégiés sont aménagés, à la suite du terrassement et adoucissement des pentes situées à l'est du projet.



Selon les études à disposition, les matériaux extraits pourront être utilisés comme matériaux de construction. Une zone de fabrication de réemploi est prévue à chaque étape de réalisation du quartier ce qui permet un mode de construction presque entièrement local. En fonction des tests à venir, le type de matériaux et leur utilisation pour orienter le choix d'un mode constructif adapté. Ces fabrications de réemploi permettent des modalités de stockage rigoureuses comme le éventuel tri des éléments grossiers.

L'accès au parking sous-terrain du projet étant situé dans l'emprise du bâtiment D, celui-ci est réalisé durant la première étape. Des cheminements provisoires à l'est du quartier assurent le déroulement du chantier et permettent l'accessibilité au train et au chemin de Bourgogne.

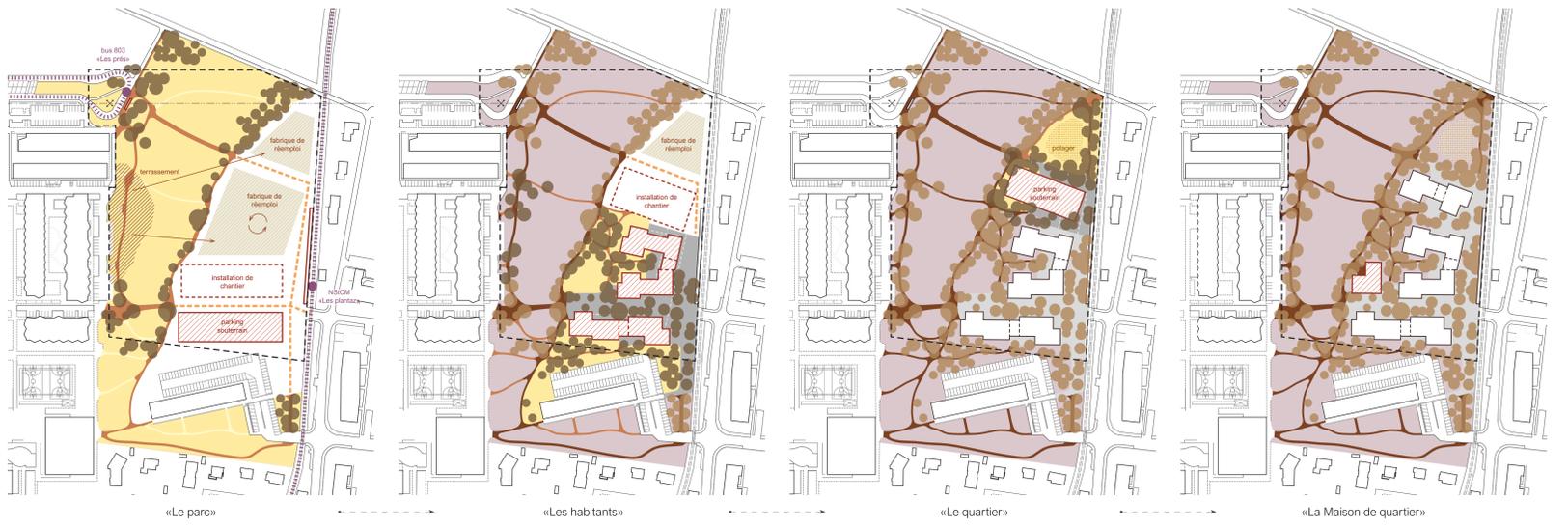
Les autres bâtiments du quartier se construisent en succession vers le nord du projet. En parallèle, les espaces de jardins au pied des immeubles et les aménagements du quartier se mettent en place en lien avec les bâtiments construits à l'étape 2 et 3.



Les cheminements secondaires relient au fur et à mesure de la réalisation les différents espaces extérieurs du quartier au parc, complétant le maillage de mobilité douce du projet. La plantation des arbres adopte le même rythme de mise en place.

Le quartier est complété en troisième phase par l'achèvement du dernier lot bâti au nord. De même, le potager collectif est finalisé. Son agencement définitif et sa gestion par la future association de quartier pourra prendre place dans le bâtiment autonome ou, pourquoi pas, dans un local en rez-de-chaussée du bâtiment A.

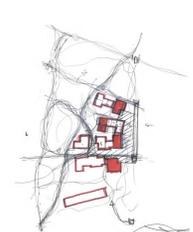
Les étapes proposées permettent au quartier d'être investi et prendre vie dès les premiers instants. Le parc ayant eu le temps de se développer, les habitants pourront vivre en tout temps dans un quartier agréable, à proximité d'usages pensés et adaptés au bien-être de chaque habitante et habitant.



<p>en cours de construction étape 1</p> <ul style="list-style-type: none"> le parc les chemins principaux les arbres les chemins provisoires le premier parking souterrain et le quai du tram la fabrique de réemploi l'arrêt de bus «Les Prés» et l'arrêt de tram «Les plantaz» <p>réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> le terrassement 	<p>en cours de construction étape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> les espaces végétalisés les chemins secondaires les placettes et les accès aux bâtiments les arbres les chemins provisoires les bâtiments D, C et B et leur sous-sol la fabrique de réemploi <p>réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> le parc les chemins principaux les arbres 	<p>en cours de construction étape 3</p> <ul style="list-style-type: none"> les espaces végétalisés restants les chemins secondaires restants les placettes et les accès au bâtiment restant les arbres les chemins provisoires le bâtiment A et son sous-sol le potager collectif <p>réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> les espaces végétalisés les chemins secondaires les placettes et les accès aux bâtiments les arbres 	<p>en cours de construction étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> le bâtiment autonome <p>réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> les espaces végétalisés restants les chemins secondaires restants les placettes et les accès aux bâtiments restants les arbres le potager collectif
---	--	---	--

L'habitabilité

Profitant des principes élémentaires du projet, les bâtiments s'implantent de façon rattachante sur le site, créant ainsi une maximisation des vues ainsi que des orientations idéales pour les logements, et une relation à l'espace public renforcée par la mise en place de décrochés pour les activités de commerce, services, secondaire, et d'équipement. Vue de la prairie, les bâtiments du projet offrent une continuité de proportion avec la barre de logement situé au sud du site, renforçant ainsi une dynamique de continuité du tissu bâti environnant.



La création de décrochés et d'ouvertures de type passage au rez-de-chaussée dans le volume bâti permet de favoriser les qualités architecturales des logements et activités du site.

Les aires d'implantations sont dessinées de façon à découper les volumes tout en offrant une flexibilité. Une distance de 15 mètres est souhaitée entre chaque bâtiment afin de préserver l'habitabilité du site.

L'équipement public autonome s'implante côté prairie, à l'ouest. Il profite d'une vue et d'un accès facilité vers l'espace végétal de la prairie tout en assurant une connexion naturelle avec le reste du quartier. Sa visibilité le place comme un élément amplifiant la volonté de créer un quartier vivant, où les habitants se rencontrent dans un espace public accueillant.

L'implantation a été pensée pour favoriser le développement d'un tissu végétal dense à l'intérieur du site, la canopée vient s'immiscer jusqu'au pied de certains bâtiments, créant ainsi une impression d'habiter dans les arbres.

La coupe programmatique Les rez-de-chaussée sont traités comme des rez de ville le long des axes de mobilités les plus importants du site, offrant ainsi au quartier une atmosphère vivante et allégre. L'implantation des véhicules motorisés en sous-sol permet d'offrir un site sans voiture tout en permettant une réversibilité dans le temps ; en transformant le premier sous-sol en stockage pour les activités dans le futur.

Le sous-sol

Le plan du sous-sol a été pensé en forme de peigne, afin de permettre la possibilité de phasage de ce dernier, tout en maintenant un accès facilité à chaque bâtiment du site. Les diverses dents de peigne pourraient être construites ou non si la demande en place de parking venait à réduire.

Les rez-de-chaussée

La multiplication des connexions avec l'espace public ; grâce à la création de passages renforçant l'infrastructure paysagère, au recul de certaines façades créant des sous-espaces publics qui entretiennent un lien fort entre les espaces intérieurs et extérieurs. Les activités commerciales et secondaires sont situées sur les axes principaux de mobilité, tandis que le logement prend place dans l'intimité de la lisière de la forêt.

Les étages types

Les typologies d'habitation sont organisées autour des noyaux verticaux, ils prennent place dans les angles offrant ainsi une double orientation à toutes les unités de vies. Les typologies sont diversifiées, allant du 2 pièces à 6 pièces.

Les toitures

La création d'une variété dans la volumétrie permet aux volumes de se détacher en toiture offrant ainsi un accès à des terrasses avec vue panoramique. Représentant en moyenne 20% de la surface, elles permettent au reste de la toiture d'être utilisable pour des infrastructures de récupération des eaux.

Une volumétrie dynamique

Cette volumétrie découpée et orientée vers les vues et la prairie prend soin de s'intégrer au mieux dans le contexte existant tout en offrant une grande flexibilité de positionnement des éléments haut du site. Les variations de volumétries en hauteur apportent alors un dynamisme à l'image du site. Grâce à une marge de liberté des volumes, il pourrait être envisageable de jouer avec ces hauteurs tout en respectant un gabarit à l'échelle du quartier.